

Les membres du conseil municipal sont convoqués à la séance du 23 novembre à 20h00.

Verberie, le 16 novembre 2017

Le Maire,
Michel Arnould

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal du 23 novembre 2017

L'an deux mille dix-sept le vingt-trois novembre à 20h00, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel Arnould.

Présents : Arnould Michel, Arnould Odile, Biez Michel, Bommelaer Laurent, Brouillard René, Cournil Jean-Jacques, Floury Patrick, Galczynski Nicolas, Grobon Lysiane, Lamy Christophe, Lemerrier Jean-Claude, Merlin Marie France, Pagnier Francis, Rahoui Ferroudja, Steffen Patrick.

Absents : Ainesi Jean, Dumont Laurence, Fagot Edwige, Fourdrin Stéphanie, Rabbé Philippe, Sauvage Patrick.

Absents et excusés : Baroin Dolorès, Carpentier Annie, Cayrol Evelyne, Claux Marie, Dominique Couillet, Raguideau Cecile.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à : Dolorès Baroin à Jean-Jacques Cournil, Annie Carpentier à Francis Pagnier, Evelyne Cayrol à Laurent Bommelaer, Marie Claux à Odile Arnould, Dominique Couillet à Patrick Floury, Cécile Raguideau à Patrick Steffen.

Secrétaire de séance : Laurent Bommelaer.

Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de votants : 21

Date de convocation : 16 novembre 2017
Date d'affichage : 16 novembre 2017

Monsieur le maire ouvre la séance en qualité de Président.

Election du secrétaire de séance

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de nommer Monsieur Laurent Bommelaer aux fonctions de secrétaire de séance du conseil municipal.

Monsieur le Président de séance donne ensuite lecture de l'ordre du jour.

Monsieur le Président de séance soumet à l'assemblée le procès-verbal de la séance du 19 octobre 2017 qui est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Décision du maire n°07/2017

Dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par le conseil municipal, Monsieur le président de séance rend compte de la décision qu'il a prise depuis la séance du 19 octobre 2017.

L'assemblée, après avoir entendu les explications du président de séance, prend acte de la décision n°07/2017 concernant le marché de fournitures relatif à l'achat d'un camion Renault Trucks Maxity 130E6, avec l'entreprise Guillumette – 510 Rue du Président Roosevelt 60750 Choisy au Bac - pour un montant de 49.025 € HT (58.830 € TTC) passé selon la procédure adaptée.

66-2017 - Programmation 2018 – Conseil Départemental – rue des Moulins

Monsieur le Président de séance expose à l'assemblée que les demandes de subvention d'investissements pour l'année 2018 doivent être adressées au Conseil Départemental avant le 31 décembre 2017.

Pour des raisons de sécurité la commission urbanisme réunie le 21 novembre 2017 souhaiterait pouvoir présenter le dossier concernant des travaux de voirie (chaussée, bordures et trottoirs) pour la rue des moulins (en partie haute, de la rue de Saintines à la rue Jean Jaurès).

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, vu l'avis favorable de la commission urbanisme en date du 21 novembre 2017, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- d'approuver le projet de travaux présenté estimé à 176.917,13 € HT (212.300,56 € TTC),
- de solliciter une subvention du Conseil Départemental de l'Oise,
- de financer le montant de la dépense sur un crédit suffisant inscrit à l'article 2315 du budget de l'exercice 2018.

67-2017 - Programmation 2018 – Conseil Départemental – travaux de bâtiments école primaire du centre

La commission bâtiments réunie le 21 novembre 2017 souhaiterait pouvoir présenter le dossier concernant des travaux de bâtiment à l'école primaire du centre (mise aux normes pour l'accès des personnes à mobilité réduite – réhabilitation des toilettes et réfection de la cour).

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, vu l'avis favorable de la commission bâtiment en date du 21 novembre 2017, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- d'approuver le projet de travaux présenté estimé à 179.850,78 € HT (215.545,94 € TTC),
- de solliciter une dérogation du Conseil Départemental de l'Oise en vue d'effectuer lesdits travaux durant les vacances d'été 2018,
- de solliciter une subvention du Conseil Départemental de l'Oise,
- de financer le montant de la dépense sur un crédit suffisant inscrit à l'article 2313 du budget de l'exercice 2018.

68-2017 Programmation 2018 – Conseil Départemental – création d'un arrêt de bus – avenue René Firmin

La commission urbanisme réunie le 21 novembre 2017 souhaiterait pouvoir présenter le dossier concernant des travaux de voirie pour la création d'un arrêt de bus Avenue René Firmin (ligne ARC Express- Verberie/Compiègne).

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, vu l'avis favorable de la commission urbanisme en date du 21 novembre 2017, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- d'approuver le projet de travaux présenté estimé à 56.047,50 € HT,
- de solliciter une subvention du Conseil Départemental de l'Oise,
- de financer le montant de la dépense sur un crédit suffisant inscrit à l'article 2315 du budget de l'exercice 2018.

69-2017 - Convention d'utilisation de locaux communaux par le relais d'assistantes maternelles

Monsieur le Président de séance informe l'assemblée de la demande de l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne d'utilisation de locaux communaux situés à l'école maternelle des remparts pour le service du relais assistantes maternelles.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- de mettre à la mise à disposition de l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne des locaux communaux situés à l'école maternelle des remparts pour le service du relais assistantes maternelles.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à venir.

70-2017 - Convention relative à la gestion provisoire de la compétence « nettoyage, débroussaillage et élagage des voiries »

Monsieur le Président de séance rappelle à l'assemblée que la commune avait sollicité les services de l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne pour que soient prises en charge par l'agglomération des dépenses engagées par la commune de Verberie relatives au nettoyage, au débroussaillage et à l'élagage de ses voies communales.

En effet, cette compétence, exercée auparavant par l'ex-CCBA, redeviendra communale à compter du 1^{er} janvier 2018. Dans l'intervalle, elle est exercée par l'ARC depuis la fusion sur le périmètre des six communes de l'ex-CCBA. A ce titre, il revient légalement à l'ARC d'assumer les dépenses engagées par la commune.

Il est donc nécessaire de conclure une convention entre l'ARC et la commune de Verberie permettant un remboursement par l'agglomération des dépenses engagées au titre de cette compétence pour l'année 2017.

Les dépenses engagées en 2017 par la commune ne portent que sur le nettoyage des voiries.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- de conclure une convention avec l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne concernant la gestion provisoire de la compétence « nettoyage, débroussaillage et élagage des voiries » pour l'année 2017,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à venir.

71-2017 - Règlement de voirie

Monsieur le Président de séance informe l'assemblée :

- qu'il est important de définir les règles de protection du domaine public routier communal quant à ses limites, à sa propriété et aux conditions de son occupation privative,
- qu'il est nécessaire de réglementer et de coordonner l'exécution des travaux sur les voies publiques afin de sauvegarder et de conserver en bon état le patrimoine communal et d'assurer la sécurité des usagers et la fluidité de la circulation.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, ouï l'avis favorable de la commission urbanisme en date du 21 novembre 2017, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'approuver le règlement présenté.

72-2017 - Transfert de la compétence « Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (MDE/EnR) »

Monsieur le Président de séance rappelle que le Syndicat d'Energie de l'Oise, lors de la réunion du Comité Syndical du 27 juin, a approuvé une modification statutaire qui lui permet d'accompagner et soutenir les collectivités locales dans leurs démarches énergétiques et environnementales, en menant des études et actions contribuant à atteindre les objectifs de la loi sur la Transition Energétique d'août 2015 que sont la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la diversification du modèle énergétique et la montée en puissance des énergies renouvelables.

Grâce à cette modification statutaire, les communes membres peuvent profiter de l'expertise du Syndicat en matière d'optimisation énergétique dans le cadre d'une compétence optionnelle à laquelle elles adhèrent.

Monsieur le Président de séance propose de confier au Syndicat la compétence Maîtrise de la Demande en Energie et Energie Renouvelables (MDE/EnR).

Le Syndicat peut assurer les services d'efficacité énergétique suivants et le développement des énergies renouvelables, comprenant notamment :

- la conduite de toute étude et l'apport de conseils en vue d'une gestion optimisée et d'une utilisation rationnelle des énergies du patrimoine communal (bâtiments et équipements)
- la conduite de bilans, diagnostics
- la mise en place d'outils d'efficacité énergétique et l'aide à l'élaboration et au suivi de programmes de travaux ou d'information-sensibilisation
- la recherche de financements et le portage de projets liés
- la gestion et la valorisation des certificats d'économie d'énergie
- la conduite d'études et l'apport de conseils en matière de développement des énergies renouvelables

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, vu les statuts du Syndicat d'Energie de l'Oise adoptés par arrêté préfectoral en date du 4 novembre 2016, notamment l'article 4.9, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- de transférer au Syndicat d'Energie de l'Oise la compétence Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (MDE/EnR).
- d'autoriser les services du Syndicat d'Energie de l'Oise à collecter, traiter, contrôler, analyser les données énergétiques du patrimoine communal.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Questions diverses

Parc Régional Naturel

Monsieur Michel Biez, après une demande orale exprimée lors du dernier conseil d'inviter la directrice du PNR vous avez renouvelé votre demande formellement et par écrit. Ma position reste identique à celle exprimée lors du dernier conseil municipal. Je ne souhaite pas inviter le président et/ou la directrice du PNR à un conseil municipal avant que celui-ci ne se soit prononcé pour ou contre l'adhésion de la commune à cette structure. Une fois saisie par le conseil régional des Hauts de France nous délibérerons entre nous dans les délais qu'il nous fixera. Si nous invitons le personnel du PNR à s'exprimer, par souci d'équité, il nous faudrait inviter les autres parties : CCI Oise, Agglomération de la région de Compiègne, ...

En outre et surtout un conseil municipal ne délibère pas sous influence. Les documents de l'enquête publique, le rapport d'enquête et les courriers reçus depuis sont bien évidemment à la disposition des conseillers qui peuvent les consulter autant qu'ils le souhaitent. Nous devrions d'ailleurs recevoir avant le vote, si j'en crois la lettre que m'a adressée le président du PNR, des éléments complémentaires qui seront évidemment communiqués.

Monsieur Floury indique une mauvaise expérience lorsqu'il était maire avec les représentants du PNR, il ne souhaite pas qu'ils interviennent en conseil municipal.

Monsieur Arnould arrête les échanges et il rappelle que lorsque la commune aura été saisie par le Conseil Régional une délibération sera prise par le conseil municipal à ce sujet.

Programmation du débat sur le PNR

Pour répondre à la question de Monsieur Christophe Lamy, Monsieur le Président de séance informe que dans le courrier que lui a adressé Patrice Marchand, Président du PNR Oise Pays de France, ce dernier conclut par "Voilà ce que je souhaitais vous préciser avant que votre conseil municipal ne soit sollicité par la Région des Hauts de France pour adhérer au Parc Naturel Régional".

Monsieur le président souligne que cette démarche lui a d'ailleurs été confirmée par ailleurs.

Nous n'avons pas encore été sollicités par la région, il est donc dans l'impossibilité d'indiquer la date à laquelle aura lieu ce débat.

Bilan de l'opération culturelle qui s'est déroulée dans le parc du Château d'Aramont

Parce que la culture est un des piliers du vivre ensemble, nous organisons sur Verberie de nombreuses activités d'animation de différents niveaux culturels (expo play mobil - conte d'automne - fête du jeu - défilé Halloween - 13 juillet ...).

Toutes ces manifestations participent à l'attractivité de la ville et il en faut pour tous les publics.

En outre ces animations participent au renforcement de l'attractivité de la ville qui en a bien besoin.

Avec notre entrée dans l'agglomération de la région de Compiègne et de la Basse Automne nous avons eu l'an dernier l'opportunité de faire venir le festival des forêts à Verberie.

Nous avons décidé de saisir cette opportunité ce qui avait d'ailleurs été validé en commission par un avis favorable à l'unanimité.

En outre, j'indique que d'autres communes étaient candidates dont au moins une de la Basse Automne. Il s'agit effectivement d'une manifestation de haut niveau culturel à laquelle ont assisté 600 personnes parmi lesquelles se trouvaient dès cette première édition des habitants de Verberie. Outre la qualité de la prestation, elle a fait découvrir notre ville et notre patrimoine (en particulier le château d'Aramont et son Parc) à de nombreuses personnes extérieures à la commune.

Le festival des forêts à Verberie a été une grande réussite et nous allons proposer de reconduire cette manifestation en 2018. Pour ce qui concerne le travail des équipes techniques elles sont mises à chaque fois largement à contribution notamment pour la mise en place du matériel. Je les remercie au passage de leur disponibilité et de la qualité de leur travail. C'est également le cas pour des manifestations organisées par des associations (fête du basket, loto du Néo-club, ...) et du comité des fêtes (brocante, Salon Gastronomique et artisanal, ...)

Dans le cas du festival des forêts la participation a été limitée puisque c'est l'association du festival qui a mis en place les chaises, les estrades, les éclairages et toute l'installation électrique ...). Les équipes techniques ont uniquement monté le barnum. Oui ce barnum ancien et lourd prend beaucoup de temps au montage.

La parole a ensuite été donnée à l'adjointe à la culture et à l'animation, Madame Odile Arnould.

Cette dernière a détaillé toutes les manifestations culturelles et animations de l'année :

Janvier

Réception pour les vœux

Théâtre au château, entrée libre, 140 personnes 413€

Galettes des rois

Février

Nuit des bibliothèques, entrée libre, 100 personnes 284,78€

Mars

Expo jouets anciens, entrée libre, 1000 personnes 1102,52€

Au bonheur des livres, participation de notre bibliothécaire Marie Françoise Ducrocq

Avril

Petites bulles en fête coût Médiathèque Départementale de l'Oise, 40 €

Balade buissonnière, entrée libre, 50 personnes 520€

Mai

Fête du jeu, entrée libre, 250 personnes 375€

Juin

Prix ficelle, tous les enfants des écoles primaires et maternelle 150€ + coût personnel pendant les heures de service de la bibliothécaire Marie Françoise Ducrocq 390 votants

Juillet

Été en roues livres 26 enfants 15 adultes coût pris en charge par la Médiathèque Départementale de l'Oise

Inauguration rue de la République, 1526 €

Fête nationale, 9442,23€

Festival des forêts, entrée payante 6340,91€

Août

Rencontre Haïtiens, entrée libre, 12 enfants de la MJC ont été coachés par 12 peintres 64,29€

Septembre

Forum des associations 124,08€

Octobre

Défilé Halloween inter associatif et ville 400 personnes, 20 €

Expo Playmobil, 5800 personnes, 200 €

Novembre

Contes d'Automne, entrée libre, 126 et 66 personnes coût Médiathèque Départementale de l'Oise ville 1070€

Repas des aînés

Décembre

Saison du livre d'hiver, entrée libre 50 €

Colis Noël des aînés

Colis de Noël de la maison de retraite

Madame Arnould rappelle qu'il a été proposé également 4 expositions à la bibliothèque, entrée libre :

- Les heures italiennes tout l'été,
- expo croquis lors de la fête du jeu par Art et Culture,
- expo-conférence aviation pendant la grande guerre en octobre,
- expo 14/18 en novembre

et que toutes ces activités ludiques, culturelles, divertissantes accueillent tous les publics, petits et grands.

Le coût comprend les charges de personnel, les coûts administratifs (arrêtés), les frais de réception et les montants dus aux professionnels.

Elle précise qu'à chaque manifestation, le travail est effectué avec les commerçants de la ville et que tous les visiteurs font travailler le commerce local.

Exemple : c'est le restaurant le Goujon qui a préparé le repas du festival des forêts, sur les 600 spectateurs au moins une centaine a dîné sur place.

Elle termine par les indications suivantes :

- Commentaires négatifs de certains élus sur Facebook : les participants au festival des forêts sont taxés d'être des Bobos. Les habitants de Verberie concernés seront heureux de ce qualificatif.
- Regret : très peu d'élus à chacune des manifestations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

Au cours de la présente séance ont été prises les délibérations allant du n°66-2017 à 72-2017. La décision n°07/2017 a également été présentée.

J. AINESI <i>absent</i>	M. ARNOULD	O. ARNOULD	D. BAROIN <i>absente et excusée</i>	M. BIEZ
L. BOMMELAER	R. BROUILLARD	A. CARPENTIER <i>absente et excusée</i>	E. CAYROL <i>absente et excusée</i>	M. CLAUX <i>absente et excusée</i>
D. COULLET <i>absente et excusée</i>	J-J CURNIL	L. DUMONT <i>absente</i>	E. FAGOT <i>absente</i>	S. FOURDRIN- DELBART i
P. FLOURY	N. GALCZYNSKI	L. GROBON	C. LAMY	J.C. LEMERCIER
M-F MERLIN	F. PAGNIER	Ph. RABBE <i>absent</i>	C. RAGUIDEAU- DAVIDOVICS <i>absente et excusée</i>	F. RAHOUI
P. SAUVAGE <i>absent</i>	P. STEFFEN			

Le Maire constate que le compte rendu de la séance du 23 novembre 2017 a été affiché à la porte de la mairie le 12 décembre 2017.